



# Je veux céder ma licence taxi

## Comment faire?

- J'adresse **un courrier** par voie postale ou électronique à **M. Le Maire**, ou un courrier électronique à la Maison de l'Eco, précisant :
  - le nom du repreneur
  - la date de fin d'activité envisagée
  - le montant de la transaction
  
- L'acheteur** adresse également **un courrier** par voie postale ou électronique à **M. Le Maire**, ou un courrier électronique à la Maison de l'Eco, précisant :
  - ses coordonnées postales
  - ses coordonnées téléphoniques
  - le montant de la transaction

## Quels documents je dois fournir ?

### Je dois fournir

- La copie de ma **carte professionnelle** en cours de validité
- Mon **numéro d'inscription au registre des métiers**

### L'acheteur doit fournir

- La preuve de sa **capacité à exercer la profession de taxi** (carte professionnelle ou attestation de réussite aux examens)
- 2 photos d'identité**
- La copie recto verso de sa **pièce d'identité**
- Le [cerfa n°2672-SD](#) mutation d'un fonds de commerce ou de clientèle complété

## Que faut-il retenir ?

La Maison de l'Eco, à l'issue de l'instruction de mon dossier de demande de cession :

- me confirme une date de cessation d'activité,
- m'établit un certificat de cessation une fois ma carte de stationnement restituée.

La Maison de l'Eco, à l'issue de l'instruction du dossier de demande de rachat de mon repreneur :

- lui confirme une date de début d'activité,
- lui établit un arrêté de stationnement,
- lui fournit une carte de stationnement.